

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL EST À NOS PORTES!

Par Clément Bergeron

25 avril 2019

ORDRE DE PRÉSENTATION – 30 MINUTES

- 1. Contextualisation légale et historique DS**
- 2. Définition du développement social municipal**
- 3. Aptitudes/prédispositions du municipal**
- 4. Les enjeux du DS pour le milieu municipal**
- 5. Conclusion**

À VOUS LA PAROLE! – 45 minutes

1. CONTEXTUALISATION LÉGALE

- **Pacte fiscal transitoire 2015 ; coupure de 300\$ millions du fonds de développement régional (FDR) devient fonds de développement territorial (FDT), abolition des CRÉ et loi 28: transfert du développement local et régional vers les MRC;**
- **En 2016, 34% des 87 MRC sont engagées en DS;**
- **Loi 122, gouvernance de proximité: table permanente Québec-municipalités, un des 3 objectifs, développement régional et local;**

1. CONTEXTUALISATION HISTORIQUE

- Une des 3 composantes du développement durable
- Les villes - 100 000 habitants - 2002 – fusions villes
- Les CRÉ - 2004 - fonds développement régional -FDR
- En 2008 – Vallée-du-Haut-Saint-Laurent; orientation décentralisation DS vers les MRC et villes
- Plan promotion DS municipal – 5 MRC, 65 municipalités
- Aujourd’hui 5 MRC – 5 PDS territoriales – 3 PDS municipales
- Au Québec, les 9 grandes villes, dizaine de MRC...

2. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL

Le développement social municipal est une démarche qui vise

(1) à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens et citoyennes de tout âge et de toute condition,

(2) à favoriser le développement d'une communauté solidaire

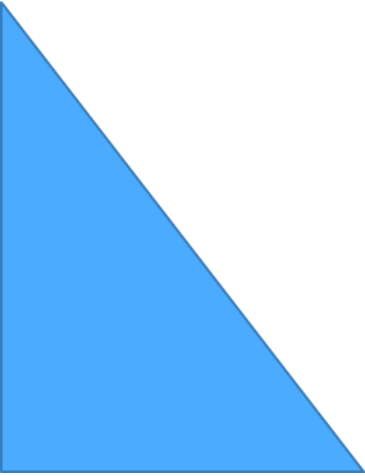
(3) ainsi qu'à réduire les effets des inégalités sociales et économiques.

2. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL - PROCESSUS

- 1. Favoriser la participation citoyenne;**
- 2. Favoriser et soutenir l'empowerment;**
- 3. Favoriser et soutenir la concertation et le partenariat;**
- 4. Favoriser et soutenir le développement de la communauté;**
- 5. Favoriser l'harmonisation des politiques municipales et publiques;**
- 6. Lutter contre les inégalités sociales et économiques.**



2. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL - VALEURS

- 1. La justice sociale;**
 - 2. L'égalité entre les personnes;**
 - 3. L'engagement et la participation citoyenne;**
 - 4. Le développement durable.**
- 

2. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL - CHAMPS D'INTERVENTION

- 1. Les clientèles;**
- 2. Les territoires;**
- 3. Les six (6) secteurs;**
- 4. Les thématiques spécifiques: loisir et sport, culture, sécurité publique, aménagement du territoire, habitation et logement social, transport, environnement, soutien aux organismes communautaires, sécurité alimentaire, communautés culturelles, garderies, saines habitudes de vie, solidarité et inclusion sociale, vieillissement actif, réussite éducative/sociale des jeunes, aidants naturels, etc.**

2. DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL MUNICIPAL - SIX SECTEURS FONDAMENTAUX

- 1. Le municipal: leader, catalyseur, rassembleur;**
- 2. Le communautaire: tout ce qu'il fait est du DS;**
- 3. La santé: concertation, recherche, planification, besoins;**
- 4. L'éducation: formation adaptée;**
- 5. Le développement local: économie sociale;**
- 6. L'employabilité: programmes d'intégration et de formation.**

3. APTITUDES/PRÉDISPOSITIONS DU MONDE MUNICIPAL

- 1. Relation citoyenne quotidienne: programmes/activités**
- 2. Concertation/partenariat public-privé : scolaire-municipal**
- 3. Politique reconnaissance - services de soutien: OBNL**
- 4. Planification: politiques et plans directeurs divers: loisir, sport, culture, famille, aînés, aménagements, etc.**
- 5. Gestion équipements/installations communautaires**
- 6. Mise sur pied, soutien et relation avec OBNL**
- 7. Soutien des autres services de la ville: travaux publics, etc.**

4. ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LE MILIEU MUNICIPAL

- 1. Concertation : six secteurs fondamentaux**
- 2. Planification : processus d'élaboration de politique pour une vision globale, concertée et organisée**
- 3. Démocratie participative: participation citoyenne conduite avec transparence et de façon inclusive pour exercer les choix et priorités d'action**
- 4. Développement d'une expertise municipale interne**
- 5. Participation à une dynamique régionale et nationale pour alimenter les savoirs en développement social**

5. CONCLUSION

- 1. La municipalisation du loisir entre 1970 et 2017;**
- 2. 1/3 proactifs : se mettent en mode action;**
- 3. 1/3 réactifs : suivront la vague d'ici trois ans;**
- 4. 1/3 résistants : résisteront jusqu'à dix ans et plus;**
- 5. Dans quel 1/3 se situera le RQDS?**

À VOUS LA PAROLE!